



## AVIS PUBLIC – SÉANCE D'INFORMATION

AVIS est, par la présente donnée, de la tenue d'une séance d'information, le **mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, à 19 h 00, à la Salle municipale au 4, rue du Couvent.**

Cette rencontre permettra aux promoteurs d'expliquer leur projet relativement à l'aménagement d'un site de production de cannabis sur le lot 5 726 831, majoritairement en zone agricole provinciale, mais dont une partie se retrouve dans la zone mixte MiA7 du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

Cette rencontre vise également à permettre aux citoyens de la municipalité d'adresser leurs questions aux promoteurs.

La tenue de cette séance d'information précède le processus de modification du règlement de zonage numéro 68 qui s'amorcera en mars 2022 et cela afin de mieux encadrer la production de cannabis sur le territoire dans l'objectif d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages. Conséquemment, la tenue de la séance d'information ne remplace pas la consultation publique qui doit obligatoirement se tenir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) dans le cadre de la modification d'un règlement de zonage.

Donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska,

ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Maryse Ouellet, directrice générale et  
greffière-trésorière par int